

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Haut-Saint-François tenue par visioconférence conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le mercredi 17 mars 2021, à 19 heures.

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux

Robert G. Roy, préfet	Walter Dougherty, Bury
Nathalie Bresse, Ascot Corner	Sylvie Lapointe, Cookshire-Eaton
Denis Dion, Chartierville	Lyne Boulanger, East Angus
Mariane Paré, Dudswell	Johanne Delage, La Patrie
Bertrand Prévost, Hampden	Lionel Roy, Newport
Céline Gagné, Lingwick	Sylvie Dubé, Scotstown
Yann Vallières, Saint-Isidore-de-Clifton	Gray Forster, Westbury
Richard Tanguay, Weedon	

Ainsi que : Dominic Provost, directeur général, secrétaire-trésorier  
Michel Morin, secrétaire-trésorier adjoint  
Lyne Gilbert, secrétaire de direction

- 3/ Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-03-9688**

Sur la proposition de Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU**

**D'**

- 1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Période de questions
- 5/ Invités et membres du personnel
- 6/ Adoption du procès-verbal et suivi
  - 6.1 Assemblée ordinaire du 17 février 2021
  - 6.2 Suivis du procès-verbal
    - 6.2.1 Mouvement J'y participe – gouvernance, coordination et plan de communication
    - 6.2.2 Gestion des boues de fosses septiques
      - 6.2.2.1 Adoption du règlement n° 517-21 modifiant le règlement n° 514-21 relatif à la gestion des fosses septiques
      - 6.2.2.2 Contrat de disposition et de traitement des boues – St-Cyrille de Wendover
      - 6.2.2.3 Addenda au contrat du transporteur
    - 6.2.3 Adjudication du contrat – Remplacement d'équipement réseau
    - 6.2.4 Rôle du CCA
- 7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt
  - 7.1 Résolution désignant un représentant pouvant signer l'avenant à la convention d'aide relative à la cartographie des zones inondables avant le 31 mars 2021
  - 7.2 Cogesaf – Adhésion 2021-2022 et nomination de la personne déléguée

- 8/ Administration et finances
  - 8.1 Adoption des comptes
  - 8.2 Rapport mensuel du préfet
  - 8.3 TME – Structure de fonctionnement, ressources et contribution
  
- 9/ Environnement
  - 9.1 Valoris – Procès-verbaux du CA du 28 janvier et du 4 février 2021
  - 9.2 Valoris – BAPE déchets ultimes
  - 9.3 Suivi du plan d'action : Regroupement – collecte incluant le bac brun
  - 9.4 Optimisation des routes des mesureurs de fosses septiques – coût du logiciel
  
- 10/ Évaluation
- 11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques incendie
  - 11.1 Schéma de risques incendie – Suivi de l'enjeu zone limitrophe Sherbrooke
  - 11.2 Rapport incendie
  
- 12/ Loisirs
- 13/ Projets spéciaux
  - 13.1 Route 257
    - 13.1.1 Mandat d'appel d'offres public – Surveillance des travaux
    - 13.1.2 Mandat d'appel d'offres public – Contrôle qualitatif des matériaux et des travaux
  
- 14/ Développement local
  - 14.1 Dépôt – Procès-verbal du conseil d'administration du CLD du 3 février 2021
  - 14.2 Accès entreprises Québec (AEQ) – Ministère de l'Économie et de l'Innovation
    - 14.2.1 Approbation du protocole d'entente avec la MRC
    - 14.2.2 Addenda à l'entente de délégation avec le CLD
  
  - 14.3 Parc régional du Marécage-des-Scots – Prolongement de la piste multifonctionnelle – Demande d'accès au territoire public et frais
  
- 15/ Comité administratif de la MRC
- 16/ Correspondance
  
- 17/ Demande d'appui
  - 17.1 Demande d'appui – Unis pour la Faune
  
- 18/ Questions diverses
- 19/ Période de questions
- 20/ Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

4/ Période de questions

Aucune question n'a été reçue.

5/ Invités et membres du personnel

Aucun

6/ Adoption du procès-verbal et suivi

6.1 Assemblée ordinaire du 17 février 2021

### **RÉSOLUTION No 2021-03-9689**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu à l'avance une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2021 et qu'ils ont pris connaissance du contenu;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal du 17 février 2021 et que ledit procès-verbal soit adopté.

**ADOPTÉE**

#### 6.2 Suivis du procès-verbal

##### 6.2.1 Mouvement J'y participe – Gouvernance, coordination et plan de communication

### **RÉSOLUTION No 2021-03-9690**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Dudswell, East Angus et Weedon ont initié une démarche visant le détournement de matières résiduelles de l'enfouissement, accompagnée d'une image de marque sous l'appellation Mouvement j'y participe;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2020, la MRC s'est associée à cette démarche en contribuant en ressources expertes et en financement afin d'encourager cette initiative prometteuse au profit de l'ensemble du Haut-Saint-François;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2021, la MRC s'est vu confier la coordination du plan de communication du mouvement j'y participe, que le plan de communication a été adapté pour tenir compte de l'ensemble du territoire et que ce plan a été déposé et présenté lors de la séance régulière du conseil de la MRC du 17 février 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** ce partenariat s'est avéré un succès et qu'il est maintenant opportun d'apporter certains ajustements ou précisions au modèle de gouvernance et de coordination conjoint avec les trois municipalités initiatrices, et que ce modèle a été déposé et expliqué lors de la séance régulière du conseil de la MRC du 17 février 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux documents ont fait l'objet depuis de commentaires et suggestions qui ont été intégrés lorsqu'opportun et que la version améliorée a été jointe avec la convocation du présent conseil de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mariane Paré, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC :

- Adopte le plan de communication du mouvement j'y participe et mandate le comité Environnement pour assurer son raffinement et son suivi, soutenu par la direction générale pour son déploiement;

- Adopte le modèle de gouvernance et de coordination du mouvement j'y participe, tel que présenté dans le document joint et partie prenante de la présente résolution;
- Finance la coordination du mouvement à partir d'une ponction issue du budget de communication, selon les caractéristiques présentées avec un montant de 5 450 \$ pour 300 heures, et ce à compter, rétroactivement, du 1<sup>er</sup> mars 2021, pour l'année 2021.

**ADOPTÉE**

## 6.2.2 Gestion des fosses septiques

### 6.2.2.1 Adoption du règlement n° 517-21 modifiant le règlement n° 514-21 relatif à la gestion des fosses septiques

#### **RÉSOLUTION No 2021-03-9691**

**CONSIDÉRANT** le décret 1156-2020 du 4 novembre 2020 publié dans la Gazette officielle du Québec du 18 novembre 2020, édictant le Règlement modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 13 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées est remplacé par l'article 28 du Règlement modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 11 du Règlement numéro 514-21 relatif à la gestion des fosses septiques, adopté à la séance du conseil du 20 janvier 2021, fait référence à l'article 13 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le Règlement numéro 514-21 relatif à la gestion des fosses septiques;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet du présent règlement a été transmis aux membres du conseil de la MRC du Haut-Saint-François lors de la convocation de la séance ordinaire du conseil du 17 février 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du présent règlement a été présenté et qu'un avis de motion a été donné par Bertrand Prévost, lors de la séance du conseil de la MRC du Haut-Saint-François tenu le 17 février 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Lionel Roy,  
**IL EST RÉSOLU**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 517-21 soit adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement ce qui suit :

#### **Article 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

#### **Article 2**

L'article 11 du règlement 514-21 est modifié de manière à remplacer le texte du premier alinéa se lisant comme suit :

*Conformément à l'article 13 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, c. Q-2, R-22). Toute fosse septique est inspectée une fois par année par l'Entrepreneur et est vidangée par celui-ci lorsque la couche d'écume est égale ou supérieure à 12 centimètres ou lorsque l'épaisseur de la couche de boues est égale ou supérieure à 30 centimètres.*

Par le texte suivant :

*Conformément à l'article 28 du Règlement modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, toute fosse septique doit être vidangée lorsque l'épaisseur de la couche d'écume est égale ou supérieure à 12 cm ou que l'épaisseur de la couche de boues est égale ou supérieure à 30 cm.*

### **Article 3**

Les fosses vidangées ne font pas l'objet de mesure l'année suivante;

### **Article 4**

Le présent règlement modifie le règlement 514-21 relatif à la gestion des fosses septiques;

### **Article 5**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE**

#### 6.2.2.2 Entente intermunicipale relative à la récupération, le traitement, la disposition et la valorisation des boues des fosses septiques de résidences isolées et au traitement du lixiviat

### **RÉSOLUTION No 2021-03-9692**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François est responsable de la gestion de la mesure et de la disposition des boues de fosses septiques de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le lieu habituel de disposition n'accepte plus les boues de fosses septiques ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover de récupérer, traiter, disposer et valoriser les boues des fosses septiques des résidences isolées du Haut-Saint-François, ainsi que de traiter le lixiviat;

**CONSIDÉRANT** que la MRC demeurera décisionnelle au fur et à mesure de la saison d'acheminer des volumes de boues ailleurs si elle le juge opportun;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le préfet, Robert G. Roy ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, Dominic Provost, soient autorisés à signer l'*Entente intermunicipale relative à la récupération, le traitement, la disposition et la valorisation des boues des fosses septiques de résidences isolées et au traitement du lixiviat* entre la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover et la MRC du Haut-Saint-François.

**ADOPTÉE**

#### 6.2.2.3 Addenda au contrat du transporteur

##### **RÉSOLUTION No 2021-03-9693**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de East Angus n'accepte plus les boues de fosses septiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant prévu au contrat intervenu entre la MRC et Normand Brassard 2006 Inc. pour le transport des boues de fosses septiques visait le transport vers le site de East Angus;

**CONSIDÉRANT QUE** la distance à parcourir pour transporter les boues vers d'éventuels nouveaux lieux de disposition est plus grande;

**CONSIDÉRANT QUE** l'addenda prévoit une tarification ajustée pour différents scénarios, soit Coaticook, Thedford Mines, Val des Sources et Saint-Cyrille-de-Wendover, selon ce que la MRC décidera au fur et à mesure de la saison afin de minimiser les coûts;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Walter Dougherty, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le contrat de transport des boues de fosses septiques du territoire du HSF soit modifié de façon à tenir compte de la plus grande distance à parcourir;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, Dominic Provost, est autorisé à signer un addenda au contrat de transport des boues de fosses septiques avec Normand Brassard 2006 Inc.

**ADOPTÉE**

#### 6.2.3 Remplacement d'équipement réseau – Adjudication de contrat

Deux fournisseurs ont été invités à soumissionner pour le remplacement des commutateurs (Phase 4 et 5), soit Tech-Nic Réseau Conseil Inc et MicroAge DIL.

MicroAge DIL a décliné l'invitation et n'a donc pas déposé de proposition de prix.

Tech-Nic Réseau Conseil Inc	Équipement	Installation	Total
Prix taxes incluses	65 186,62 \$	2 855,74 \$	68 042,36 \$

### **RÉSOLUTION No 2021-03-9694**

**CONSIDÉRANT** l'invitation à soumissionner à deux fournisseurs;

**CONSIDÉRANT QU'**un seul a déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant soumissionné correspond au montant anticipé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le contrat de remplacement des commutateurs soit accordé à Tech-Nic Réseau Conseil Inc. au montant de 65 186,62 \$ taxes incluses pour les équipements et 2 855,74 \$ taxes incluses pour un total de 68 042,36 \$ ;

**QUE** le directeur général, Dominic Provost soit autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**ADOPTÉE**

Richard Tanguay se joint à la rencontre à 19h10

#### 6.2.4 Rôle du Comité consultatif agricole (CCA)

Lors de la séance du 17 février, des élus ont demandé des précisions sur le rôle du comité consultatif agricole. Nathalie Laberge, directrice du département d'aménagement a préparé un document explicatif qui était joint à la convocation de la présente séance. Le document répond entièrement aux questions des élus.

## 7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt

### 7.1 Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'aide relative à la cartographie des zones inondables avant le 31 mars 2021

#### **RÉSOLUTION No 2021-03-9695**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François a été identifiée par le gouvernement du Québec, conjointement avec la MRC de Coaticook et la Ville de Sherbrooke, comme région prioritaire où affiner la cartographie des zones inondables et des phénomènes d'embâcles, dans le cadre du *Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations*;

**CONSIDÉRANT QU'** une convention d'aide financière a été signée en mars 2018 entre les trois partenaires identifiés précédemment et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (ministre) afin que ce dernier octroie une aide financière maximale de 2 700 000 \$ aux trois partenaires afin de réaliser de projet visant à déterminer les risques d'inondations sur leur territoire et assurer la sécurité des personnes et des biens;

**CONSIDÉRANT QUE** la convention d'aide prévoyait que les partenaires complèteraient le projet avant le 31 décembre 2020 et qu'ils rembourseraient au ministre toute somme inutilisée dans le cadre du projet avant le 31 mars 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet n'a pu être terminé dans la cadre du délai prévu à la convention d'aide notamment à cause des mesures de confinement du printemps 2020 qui ont empêché la tenue de nombreuses prises de mesures;

**CONSIDÉRANT QU'**une subvention maximale additionnelle a été octroyée, au cours de l'exercice financier 2020-2021, afin de poursuivre l'actualisation de la cartographie des zones inondables de nos territoires;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier certaines conditions d'octroi de la subvention accordée en 2018 afin de prolonger la convention d'aide en repoussant la date de limite de finalisation du projet au 31 décembre 2021 et en repoussant au 31 mars 2022 le remboursement des sommes inutilisées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avenant prévoit également que l'intégration de la mise à jour de l'information relative aux zones inondables dans les documents de planification et à la réglementation municipale ne fera plus partie du projet;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Sylvie Lapointe, **IL EST RÉSOLU**

D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant à signer l'avenant N°1 à la convention d'aide

**ADOPTÉE**

7.2 COGESAF – Adhésion 2021/2022 et nomination de la personne déléguée

**RÉSOLUTION No 2021-03-9696**

**CONSIDÉRANT** la réception de l'avis de renouvellement de l'adhésion au Cogesaf pour 2021 /2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite nommer Céline Gagné, représentante de la MRC auprès du Cogesaf;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Lyne Boulanger, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** la MRC du Haut-Saint-François renouvelle son adhésion au Cogesaf à titre de membre régulier et assume les frais de 75 \$;

**QUE** Céline Gagné, mairesse de Lingwick, soit nommée représentante de la MRC du Haut-Saint-François auprès du Cogesaf.

**ADOPTÉE**

8/ Administration et finances

8.1 Adoption des comptes

**RÉSOLUTION No 2021-03-9697**

Sur la proposition de Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Comptes à payer :	Février 2021	749 919,19 \$
Salaires :	Février 2021	58 662,42 \$

**ADOPTÉE**

Je soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

---

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

## 8.2 Rapport mensuel du préfet

Le préfet avait fait parvenir son horaire de travail du dernier mois aux élus.

## 8.3 TME – Structure de fonctionnement, ressources et contribution

### **RÉSOLUTION No 2021-03-9698**

**CONSIDÉRANT QUE** la Table des MRC de l'Estrie (TME), depuis sa formation, joue un rôle de concertation entre les 7 territoires (MRC et ville de Sherbrooke) sur différents aspects de la vie socioéconomique de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'abolition des conférences régionales, la TME assume un rôle plus important en tant qu'instance régionale et se trouve par conséquent de plus en plus sollicitée à divers niveaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a confié à la TME en 2017 la gestion du Fonds d'appui au rayonnement des régions, devenu le Fonds Régions Ruralité Volet I depuis 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a reconnu que la responsabilité du développement économique est une compétence du monde municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** déjà les directions générales des 7 territoires consacrent de plus en plus de temps à la coordination de la TME sans pouvoir répondre pleinement aux différents mandats que doit assumer la TME;

**CONSIDÉRANT QUE** pour assumer pleinement son rôle d'instance régionale, assurer une gestion optimale du FRR Volet I et saisir les opportunités de développement qui s'offrent à la région, elle doit pouvoir compter sur un minimum de ressources compétentes dédiées uniquement à ces fonctions;

**CONSIDÉRANT QU'**une démarche sérieuse d'évaluation des besoins en ressources humaines a été menée au bénéfice de la TME et qu'il en ressort que des ressources sont requises au niveau du support administratif, de la coordination régionale et d'un agent de projets régionaux;

**CONSIDÉRANT QUE** divers scénarios de partage des contributions entre les 7 territoires ont été faits. Une première partie de cette augmentation,

soit 50%, est divisée à parts égales pour chaque MRC, tandis que l'autre moitié est calculée en tenant compte de la richesse foncière uniformisée (25%) et de la population (25%).

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, afin de pouvoir procéder à un recrutement responsable des ressources requises pour le travail à accomplir, il est nécessaire que les territoires se prononcent sur la recevabilité du scénario de coût proposé de chacun des territoires pour les prochaines années;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Johanne Delage, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** la MRC du Haut-Saint-François émette un avis favorable concernant le scénario de quotes-parts la concernant, ledit scénario étant joint à la présente résolution;

**QUE** la contribution de chacun des territoires sera confirmée chaque année lors de l'adoption du budget de chaque MRC;

**QUE** copie de la présente soit transmise à la Table des MRC de l'Estrie.

**ADOPTÉE**

## 9/ Environnement

### 9.1 Valoris – Procès-verbaux du CA du 28 janvier et du 4 février 2021

Les élus avaient reçu les procès-verbaux du 28 janvier et du 4 février 2021 à l'avance.

### 9.2 Valoris – BAPE déchets ultimes

Le gouvernement est en réflexion pour tenter de diminuer le plus possible les déchets ultimes. Il a misé surtout sur le détournement à la source, mais on remarque un certain plafonnement. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour qu'il tienne des audiences publiques sur l'enjeu de l'élimination des déchets ultimes. Valoris y voit une occasion intéressante pour faire valoir ses lignes de tri biomécanique, en complément du tri à la source, en respect des 3 RV. Valoris préparera un mémoire et se présentera aux audiences. La Ville de Sherbrooke et la MRC du HSF, copropriétaires de Valoris, sont aussi inscrites aux audiences. La Ville de Sherbrooke prévoit déposer un mémoire. Les élus sont d'avis que la MRC doit absolument déposer aussi un mémoire. Le directeur général avise que les ressources humaines étant limitées et surchargées, il tentera de prioriser le dépôt d'un mémoire, en profitant le plus possible des travaux des partenaires.

### 9.3 Suivi du plan d'action : Regroupement – collecte incluant le bac brun

Dans le plan d'action, le souhait est que toutes les municipalités de la MRC instaurent le bac brun sur leur territoire. Des rencontres ont eu lieu avec quelques municipalités, entre autres des municipalités ayant un contrat commun de collectes, notamment dans la partie Est du territoire. Quelques municipalités ont déjà fait des démarches pour modifier leur contrat de collectes afin d'y insérer la collecte du putrescible. Le dossier avance bien.

#### 9.4 Optimisation des routes des mesureurs de fosses septiques – coût du logiciel

La MRC utilise le module Sygem Fosses septiques d'Infotech pour la saisie des données concernant les collectes de boues de fosses septiques. Une soumission a été demandée à Infotech afin d'ajouter au module actuel, la mise en place du calendrier de mesures accessible en ligne par cellulaire incluant la saisie de la couche de boue ou d'écume et avec guidage par Google Map ainsi que la géolocalisation cellulaire qui faisait partie des améliorations suggérées par le rapport Aderre. Le prix total est de 8 300 \$ incluant le transfert et la conversion de l'inventaire des fosses septiques ainsi que le registre de vidanges et des mesures. Cet ajout est essentiel dans la foulée des adaptations nécessaires suite à la réduction de 1000 fosses de moins à mesurer. Le directeur général est conscient que cette dépense pourrait ultimement causer un dépassement du poste budgétaire, ceci conditionnellement aux autres revenus et dépenses. Il considère tout de même que c'est un investissement qui rapportera en temps et efficacité, tout en soutenant la diminution du nombre de mesures, qui a elle-même aussi un impact à la baisse sur les coûts.

Comme certaines questions restent sans réponse, le point est remis au mois prochain afin d'y répondre adéquatement.

### 10/ Évaluation

#### 11/ Sécurité publique – civile

##### 11.1 Schéma de risques incendie – Suivi de l'enjeu de la zone limitrophe Sherbrooke

Le dossier de mise à jour du schéma de risques en sécurité incendie avance lentement, mais il y a un enjeu important au niveau des zones limitrophes à la ville de Sherbrooke soit les secteurs de Johnville et d'Ascot Corner. Une analyse est en cours de réalisation afin de déposer à la ville de Sherbrooke un argumentaire visant à ce qu'elle diminue les tarifs qu'elle exigera. Dans un scénario où la ville ne change pas de position, cela prouvera au MSP qu'une entente d'entraide avec la Ville de Sherbrooke n'est pas possible et qu'il doit approuver notre mise à jour de schéma avec une autre solution plus acceptable.

Des discussions ont été entreprises avec la direction de la Ville de Sherbrooke afin d'obtenir une tarification raisonnable pour les interventions sur le territoire du HSF. La porte est donc ouverte.

La problématique des municipalités rurales, qui pour se conformer aux exigences du MSP, ont dû signer des ententes avec des villes à des coûts astronomiques, est vécue dans plusieurs régions de la province. La FQM est au fait du problème et travaille sur ce dossier afin de trouver une solution qui satisfera le ministère de la Sécurité publique.

**ADOPTÉE**

##### 11.2 Rapport incendie

Comme tous les rapports des services incendie et les résolutions des municipalités du territoire n'ont pas été reçus, l'adoption du rapport 2020 est donc remise au mois d'avril.

12/ Loisirs

13/ Projets spéciaux

13.1 Route 257

13.1.1 Mandat d'appel d'offres public – Surveillance des travaux

**RÉSOLUTION No 2021-03-9699**

**CONSIDÉRANT QUE** la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection de la route 257 entre La Patrie et Weedon est pratiquement terminée ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de se prévaloir des services d'un expert pour la surveillance des travaux de la route 257;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Saint-François mandate le directeur général, Dominic Provost à lancer un appel d'offres pour la surveillance des travaux de réfection de la route 257 entre La Patrie et Weedon.

**ADOPTÉE**

13.1.2 Mandat d'appel d'offres public – Contrôle qualitatif des matériaux et des travaux

**RÉSOLUTION No 2021-03-9700**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réfection de la route 257;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC souhaite s'assurer de la qualité des matériaux utilisés et des travaux de la route 257;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Saint-François mandate le directeur général, Dominic Provost à lancer un appel d'offres pour les services de contrôle qualitatif des matériaux et des travaux de la route 257 entre La Patrie et Weedon.

**ADOPTÉE**

14/ Développement local

14.1 Dépôt - Procès-verbal du conseil d'administration du CLD

Quelques points sont discutés en lien avec le procès-verbal.

14.2 Accès entreprise Québec (AEQ) – Ministère de l'Économie et de l'Innovation

14.2.1 Approbation du protocole d'entente avec la MRC

### **RÉSOLUTION No 2021-03-9701**

**CONSIDÉRANT** la création du réseau Accès entreprise Québec qui assurera des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité pour les entreprises, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la mise en place du réseau Accès entreprise Québec, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire à l'embauche d'au moins deux ressources à temps plein;

**CONSIDÉRANT QUE** les orientations d'utilisation optimale de la subvention ont été présentées et approuvées en atelier de travail, pour être ensuite confiées au CLD du Haut-Saint-François;

**CONSIDÉRANT QUE** le CLD aura la marge de manœuvre nécessaire pour ajuster les priorités au besoin;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Johanne Delage, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC autorise le préfet Robert G. Roy à signer la convention d'aide financière dans le cadre du réseau Accès entreprise Québec.

**ADOPTÉE**

#### 14.2.2 Addenda à l'entente de délégation entre la MRC et le CLD du Haut-Saint-François

### **RÉSOLUTION No 2021-03-9702**

**CONSIDÉRANT** l'annonce de la mise sur pied du réseau Accès entreprise Québec (AEQ) par le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la ministre déléguée au Développement économique régional ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau AEQ permettra aux entreprises l'accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité;

**CONSIDÉRANT QU'**une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2015 la MRC a délégué au CLD du Haut-Saint-François, la responsabilité du développement économique et du développement de l'entrepreneuriat;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier cette délégation afin d'y inclure la gestion du réseau Accès entreprise Québec par le CLD ;

**EN CONSÉQUENCE**, la proposition de Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Saint-François délègue au CLD l'ensemble des décisions relatives à la mise sur pied et le fonctionnement du programme Accès entreprise Québec;

**QUE** les sommes versées par le ministère de l'Économie et l'Innovation dans le cadre du programme Accès entreprise Québec soient transférées au CLD du Haut-Saint-François;

**QUE** toutes les informations concernant ce programme soient transmises au CLD;

**QUE** le directeur général, Dominic Provost soit autorisé à signer l'addenda à l'entente de délégation entre la MRC et le CLD du Haut-Saint-François concernant le développement économique local.

**ADOPTÉE**

14.3 Parc régional du Marécage-des-Scots – Prolongement de la piste multifonctionnelle – Demande d'accès au territoire public et frais

**RÉSOLUTION No 2021-03-9703**

Sur la proposition de Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** Dominic Provost, directeur général, soit autorisé, au nom de la MRC du Haut-Saint-François à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'utilisation du territoire public auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et à signer tous les documents officiels exigés;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le paiement des frais reliés à cette demande.

**ADOPTÉE**

15/ Comité administratif de la MRC – procès-verbal

Aucun

16/ Correspondance

Sur la proposition de Sylvie Lapointe, la correspondance est mise en filière.

17/ Demandes d'appui

17.1 Demande d'appui – Unis pour la Faune

## **RÉSOLUTION No 2021-03-9704**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François et la région de l'Estrie sont des destinations de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important pour nos communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** les densités locales élevées de cerfs dans certaines portions de l'Estrie et la baisse de qualité des habitats fauniques entraînent une déprédation accrue des forêts et des parcelles agricoles qui sont observées depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QU'**au Québec le dynamisme et la qualité du cheptel de cerfs sont annuellement régulés par la rigueur de nos hivers, le maintien d'habitats de qualité, la prédation et par la chasse;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au cerf de Virginie vendu a diminué de près de 26 % entre 2007 et 2019, ce qui entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec et la diminution graduelle d'un outil de gestion précieux pour les gestionnaires de la faune qu'est la chasse;

**CONSIDÉRANT QUE** les experts et biologistes du ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) expérimentent actuellement plusieurs modalités de chasse et de gestion des habitats du cerf de Virginie en Estrie, notamment, la restriction de la taille légale des bois, les plans d'aménagement de ravages et des projets pilotes sur la déprédation en milieu agricole qui visent les populations de cerfs, la qualité de leurs habitats et le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère a entamé en 2019 une démarche participative élargie dans le cadre de sa Politique Faune et qu'il a déposé son nouveau plan de gestion du cerf de Virginie 2020-2027;

**CONSIDÉRANT QUE** les enjeux fauniques font partie intégrante à la fois de l'aménagement du territoire et du développement économique de la région et que le dialogue entre l'ensemble des acteurs impliqués est primordial à la bonne gestion de la ressource ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 55 et 55.1 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (R.L.R.Q., chap. A-18.1) le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs en partenariat avec la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) peuvent inviter toute personne ou tout organisme à participer s'ils estiment que leur présence est nécessaire pour assurer une gestion intégrée des ressources et du territoire;

### **EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le MFFP et ses partenaires maintiennent les expérimentations sur les modalités de chasse et de gestion des habitats du cerf de Virginie en Estrie, notamment les mesures de gestion innovantes et adapter aux particularités régionales, dans le but de favoriser la qualité des habitats et le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

**QUE** la MRC du Haut-Saint-François transmette au ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs et à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Estrie la demande de participation de l'organisme Unis pour la Faune (UPF) aux travaux de la TGIRT de l'Estrie.

**ADOPTÉE**

18/ Questions diverses

Richard Tanguay, maire de Weedon souhaite s'adresser au conseil. Il annonce qu'il quitte la vie politique pour se consacrer à son nouvel emploi en développement de logement social et communautaire. Il remercie les élus et dit avoir apprécié travailler avec les membres du conseil de la MRC.

Le préfet le remercie pour le travail accompli en tant que préfet suppléant et aussi comme président du comité Ose le Haut.

Dominic Provost tient à souligner les nombreuses heures de travail consacrées aux différents dossiers de la MRC entre autres Ose le Haut et Internet haute vitesse.

Madame Delage dit avoir grandement apprécié collaborer avec M. Tanguay sur le dossier de la Route 257 et elle lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

19/ Période de questions

Aucune question reçue

Madame Delage, mairesse de La Patrie tient à remercier la Ville de Cookshire-Eaton pour le soutien à sa municipalité au niveau du service incendie

20/ Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Bertrand Prévost, la séance est levée à 20h25.

---

Dominic Provost  
Secrétaire-trésorier

---

Robert G. Roy, préfet